



Lagardère

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
3 MAI 2018**

**RAPPORTS DES
COMMISSAIRES
AUX COMPTES**

**Mazars
Représenté par
Thierry Blanchetier**

**Ernst & Young et Autres
Représenté par
Bruno Bizet**



RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

- **Rapport sur les comptes annuels**
(Document de référence : pages 276 à 278)

- **Rapport sur les comptes consolidés**
(Document de référence : pages 279 à 282)

- **Rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés**
(Document de référence : page 283)

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

■ Résolution n°1

• Certification des comptes sans réserve

- « (...) les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice. »

• Observation

- Note 1 de l'annexe relative au changement de méthode lié à la première application du règlement ANC 2015-05 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture.

• Point clé de l'audit

- Valorisation des titres de participation et créances rattachées à des participations.

(Document de référence : pages 276 à 278)

RAPPORT SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

■ Résolution n°2

• Certification des comptes sans réserve

- « (...) les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation. »

• Observation

- Note 1 de l'annexe relative au changement de méthode comptable volontaire relatif au classement des intérêts payés et des intérêts encaissés respectivement en flux de financement et en flux d'investissements.

• Points clés de l'audit

- Évaluation des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée.
- Comptabilisation des contrats de commercialisation de droits sportifs.
- Reconnaissance du chiffre d'affaires au sein de la branche Lagardère Publishing – Estimation des retours.
- Principaux litiges et contentieux.

(Document de référence : pages 279 à 282)

RAPPORT SPÉCIAL SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

- **Aucune convention ni engagement autorisé au cours de l'exercice écoulé.**
- **Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs** qui se sont poursuivis au cours de l'exercice écoulé :
 - convention d'assistance avec Lagardère Capital & Management (autorisations de 1999, 2000 et 2004) ;
 - régime supplémentaire de retraite au profit des salariés de la société Lagardère Capital & Management, membres du Comité Exécutif du groupe Lagardère (autorisation de 2005).

(Document de référence : page 283)